

TROPHEE « GRAINES de CHAMPIONS » **Règlement Saison 2025**

Article 1 - BUT :

- Afin de valoriser les courses organisées dans notre département, le Trophée **GRAINES DE CHAMPIONS** du Conseil Départemental de la Dordogne est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme de la catégorie «Ecoles de cyclisme» de **U7 à U13, licenciés dans le Département de la Dordogne.**
- Ce challenge est organisé et arbitré par le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne.
- Durant la saison 2025, le challenge sera disputé sur **toutes** les épreuves cyclistes (Y compris les week-end cyclistes) organisées par différents clubs et localités du département de la Dordogne

Article II - ORGANISATEURS :

- Pour une communication plus rapide et efficace, il est demandé aux organisateurs de transmettre au responsable le résultat de l'épreuve organisée.
- Lors de l'insertion à la DO (Demande d'Organisation) il est demandé aux clubs de mentionner : **«épreuve comptant pour le Trophée GRAINES de CHAMPIONS du Comité Départemental de la Dordogne».**

Article III - JURY DES ARBITRES :

- Les arbitres veilleront à l'application stricte du règlement Fédéral et du règlement particulier de ce Trophée et signaleront par rapport écrit au responsable du Trophée tout incident majeur et les décisions prises.

Article IV - LE REGLEMENT PARTICULIER et LES EPREUVES :

- La grille de points retenue pour les 5 premiers coureurs, **du département**, au classement de l'épreuve du jour sera : **5-4-3-2-1**
- Les catégories retenues sont : **U7, U9, U9F, U11, U11F, U13 et U13F** soit **7 catégories.**
- Dans le cas où plusieurs épreuves se déroulent sur la journée, c'est le résultat final qui est pris en compte.
- A l'issue de chaque épreuve, le nouveau classement général sera établi par le **responsable du Trophée**, en tenant compte de la grille de points ci-dessus.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général provisoire, seront pris en compte :
 1. le plus grand nombre de 1^{ères} places,

2. le plus grand nombre de 2^{èmes} places,
3. le plus grand nombre de 3^{èmes} places.
4. Le plus grand nombre de participations

Article V - DOTATION CLASSEMENT GENERAL FINAL :

- Les récipiendaires se verront remettre leurs récompenses lors d'une soirée spéciale.

Article VI - DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS :

Tout concurrent engagé par son club, sera soumis au respect des règlements du Trophée « graines de champions » et placé sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course du coureur concerné.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation.

Résultats du Trophée « Graines de Champions » à adresser à **Alain LAVIGNAC**
lavignac.alain@neuf.fr

Christine BERCOUZAREAU

☎ 06 66 70 72 57

Courriel : jm.bercouzareau@gmail.com

Dates	Lieux	Organisateurs
2/03/2025	St Astier	JS St Astier et CD24
16/03/2025	St Astier	JS St Astier et CD24
18/05/2025	Agonac	CC Périgueux
15/06/2025	St Astier	JS St Astier
29/06/2025	Ribagnac	EVCC Bergerac
15/08/2025	Verteillac	TC Verteillac
31/08/2025	St Barthelemy de Bellegarde	CC Périgueux
7/09/2025	Prigonrieux / Peymilou	EVCC Bergerac

Ces organisations peuvent évoluer compte tenu de nouvelles dates proposées